

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE CAMPENEAC
Séance du 17 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de Campénéac, sous la présidence de Madame RENAUDIE Hania, Maire.

Date de Convocation : 11 octobre 2024.

Présents : RENAUDIE Hania, Maire – GABARD Bruno - LE MOIGNE Nolwenn - NOEL Pierre – LARGEAU Chantal - SAVIGNE Pascal - WHITE Cécile – DRAGON Sandra - MOUNIER Benoit - MAHIEUX Jérémy - GRANDVALLET Chantal – DELERUE David - PONGERARD Pascale - PICARD Laurence – DENIS Stéphane.

Absents excusés : MORIN DIEGO Isabelle ayant donné pouvoir à ALIX Mathilde.

Absents : JUGEL Stéven - ALIX Mathilde - DELOURME Jean-Pierre.

Secrétaire de séance : Pascale PONGERARD.

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 15

Votants : 15

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Délibération n°2024/068

Objet : Adoption du Procès-Verbal de la séance du 5 septembre 2024.

Madame Le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 5 septembre 2024 leur a été transmis avec l'envoi de la convocation du présent Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède alors à un vote dont les résultats sont les suivants :

Présents : 15

Pour : 15

Majorité absolue : 8

Votants : 15

Contre : 0

Suffrages exprimés : 15

Abstention : 0

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Adopte le Procès-Verbal de la séance du 5 septembre 2024.**

Pour copie conforme,

Hania RENAUDIE
Maire.



Madame Pascale PONGERARD,
Secrétaire de séance.